

**TROISIEME SOMMET DE LA COI
ANTANANARIVO
22 JUILLET 2005**

**INTERVENTION
DE S.E. MONSIEUR JAMES ALIX MICHEL
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DES SEYCHELLES**

*Forum : « Développer la coopération politique, diplomatique
et en matière de sécurité »*

Excellences,
Mesdames, Messieurs,

Le renforcement de la coopération politique et diplomatique est essentiel aujourd'hui.

Nous devons lui donner suffisamment de visibilité pour qu'il témoigne de la transformation d'une COI - longtemps frileuse dans ces domaines et perçue comme un gestionnaire de projets assez discret - en une COI résolument engagée dans la co-gestion avec les Etats membres d'un véritable projet de société, à l'échelle d'une région, en matière de développement durable.

Certes, la référence aux principes fondateurs de l'Accord de Victoria est importante et n'a rien perdu de sa pertinence.

Mais au début des années 80, plusieurs de nos pays étaient encore engagés dans un processus de consolidation de leur souveraineté et de leur identité nationale qui tout naturellement rendait ce type de dialogue et de coopération plus facile à initier et à suivre en bilatéral.

45 ans après l'indépendance de Madagascar, 37 ans après l'indépendance de Maurice, 30 ans après l'indépendance des Comores et 29 ans après l'indépendance des Seychelles, ce processus est achevé.

Les conditions ont donc changé. Nous avons changé et le monde autour de nous a changé.

La région est devenue en quelque sorte, et à divers titres, l'unité de base, géographique et humaine, la plus efficace pour mettre en avant les spécificités et les attentes communes des pays qui la composent.

Sa crédibilité, sur le plan international, suppose que ces pays soient capables de parler d'une seule voix, notamment dans les discussions commerciales multilatérales, tout en étant également capables d'entretenir entre eux une solidarité vigilante pour mieux anticiper, prévenir et aussi contribuer à résoudre les conflits pouvant affecter l'un ou l'autre.

Quant à la coopération en matière de sécurité - dont l'importance a été dramatiquement rappelée il y a 15 jours à Londres - je pense que la COI doit jouer un rôle à la fois d'observatoire et de plate-forme d'échanges, notamment en matière d'harmonisation des législations nationales et de coopération avec les autres groupements régionaux et les agences internationales spécialisées.

Pour ma part, dans le discours que j'avais prononcé à l'occasion de la Fête Nationale des Seychelles en juin 2004, j'avais déclaré que « *sur la base des nouveaux développements dans le domaine de l'administration financière dans le monde, il était nécessaire que nous modifions notre législation sur les institutions financières et la législation sur le blanchiment d'argent. Nous devons aussi adopter certaines mesures contre le financement du terrorisme, en ligne avec les normes internationales.* »

C'est dans ce contexte que notre *Loi de 1994 sur les Institutions Financières*, comme notre *Loi de 1996 interdisant le Blanchiment de Capitaux* sont en cours de révision pour intégrer les recommandations du GAFI.

C'est aussi dans ce contexte que nous avons promulgué en 2004 une *Loi sur la prévention du terrorisme*, une loi, je tiens à le souligner, qui facilite la coopération entre les Etats en matière d'échange d'informations, d'extradition et d'assistance mutuelle.

La coopération portant sur la sécurité, la lutte contre le terrorisme et les grands trafics est vitale au regard des exigences de notre développement, tant sur le plan du tourisme que des activités commerciales et financières, notamment en offshore.

Je redis donc le grand intérêt avec lequel les Seychelles suivront une implication plus grande de la COI dans ce type d'activité.

Merci de votre attention.



**TROISIEME SOMMET DE LA COI
ANTANANARIVO
22 JUILLET 2005**

**INTERVENTION
DE S.E. MONSIEUR JAMES ALIX MICHEL
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DES SEYCHELLES**

*Forum : « œuvrer ensemble pour le développement durable
et la solidarité entre nos peuples »*

Messieurs les Chefs d'Etat et de Gouvernement,
Mesdames, Messieurs les Ministres,
Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs,
Mesdames, Messieurs les délégués et invités.

Je tiens tout d'abord à remercier, Monsieur Marc RAVALOMANANA, Président de la République de Madagascar, pour son invitation et pour son accueil chaleureux.

Je remercie aussi le Gouvernement et le Peuple frère de Madagascar pour leur hospitalité. Elle est riche, forte et sincère, à l'image des relations d'amitié qui existent entre nous.

(Je souhaite de tout cœur que la réussite du Sommet fasse oublier les quelques inconvénients pratiques liés à l'organisation d'une telle rencontre.

Et je présente des excuses aux usagers des services publics et à tous ceux qui ont pu être affectés par nos déplacements et par les normes de sécurité mises en place avec beaucoup d'efficacité, à Antananarivo, pour nous recevoir dans les meilleures conditions)

Je formule aussi des remerciements spéciaux à l'adresse du Secrétariat Général de la COI, du Secrétaire Général, Mme Monique ANDREAS- ESOAVELOMANDROSO, ainsi que du Ministre des Affaires Etrangères de Madagascar, le Général Marcel RANJEVA et de ses collaborateurs, pour la rigueur et le grand souci d'efficacité avec lesquels ils ont préparé ce 3^{ème} Sommet.

Les Seychelles ont souhaité présider le forum sur le thème « œuvrer ensemble pour le développement durable et la solidarité entre nos peuples ».

Le concept du « développement durable » - surtout depuis le Sommet de Johannesburg – a fait l'objet de beaucoup d'interventions dans des forums internationaux.

Quant au concept de solidarité, il est directement à l'œuvre dans de nombreuses initiatives d'envergure planétaire, notamment la réalisation des Objectifs du Millénaire, sous l'égide des Nations Unies.

J'ajouterai que dans notre région ce concept de solidarité a pris ces dernières années une dimension renforcée.

C'est ce que nous avons ressenti aux Seychelles, fin décembre 2004, après que nous ayons été frappés par le tsunami, lequel fut suivi de pluies diluviennes pendant plusieurs jours.

Je saisis l'occasion que me donne ce 3^{ème} Sommet pour redire notre reconnaissance aux uns et aux autres. Les Etats membres de la COI ont témoigné par la spontanéité et la générosité de leur concours d'un sens élevé de l'entraide.

(Qu'est-ce que la solidarité sinon une forme d'entraide qui, à l'instar du développement, se veut et s'affirme elle aussi « durable ».)

Aujourd'hui, le cadre de nos échanges est trop limité dans le temps pour que nous puissions évoquer tous les aspects importants de cette problématique du développement durable et de la solidarité.

(L'un ne va pas sans l'autre. Il y a quelque chose de fusionnel dans leur relation.)

Je crois que ce qui est essentiel et pertinent pour nous, ce que nous devons mettre en lumière, c'est la manière dont nous pouvons concrètement « œuvrer ensemble » pour que le développement dans notre région soit davantage encore le fait de la solidarité.

Pour qu'il n'y ait pas le développement durable d'un côté et la solidarité de l'autre.

Pour que cette solidarité soit mobilisée en permanence et non pas uniquement dans le cas de crises politiques, de désastres naturels ou d'initiatives dans le champ de l'action humanitaire et du développement social.

Excellences,
Mesdames, Messieurs,

Les Seychelles ont exprimé un intérêt particulier pour ce forum parce qu'il résume à nos yeux le grand défi auquel la COI est confrontée.

Personne ne doute aujourd'hui de l'utilité de notre organisation car cette solidarité que nous avons longtemps cherché à mettre au service de l'intégration économique - indépendamment des écarts de développement entre nous et des réticences que pouvait inspirer la perspective d'un passage trop rapide à une zone de libre-échange - cette solidarité est désormais à l'épreuve d'un terrain qui correspond mieux à ce que nous

pouvons bien faire ensemble : c'est-à-dire gérer de manière ponctuelle et concrète des besoins communs autour de ressources et d'intérêts eux aussi communs.

Le portefeuille de projets que gère la Commission de l'Océan Indien correspond de ce point de vue à ce que nos populations attendent dans les mois et les années qui viennent, bien que la communication autour de ces projets soit encore quelque peu défailante.

Ainsi pour nous, aux Seychelles, l'action de la COI dans le secteur de la pêche est d'une importance vitale.

Même si nous déplorons qu'il n'y ait pas encore assez d'armements seychellois, voire d'armements régionaux, pour que nous puissions nous approprier davantage ces ressources, même s'il reste encore beaucoup à faire en matière de développement de la pisciculture, par exemple, mais aussi en matière d'équipements, de recherche et de formation, la pêche – à l'égal du tourisme - reste au cœur du développement seychellois.

La pêche et ses activités annexes représentent notre première source de devises étrangères, 15 à 20% de notre PIB et 14% de l'emploi formel.

Plus de 80% des prises de thon, effectuées par des senneurs européens dans l'océan Indien occidental, sont déchargées ou transbordées aux Seychelles

Notre base de données sur la pêche thonière dans la région est l'une des plus fiables et c'est avec Maurice que nous avons appuyé la demande auprès de l'Union Européenne pour le financement du projet de marquage des thons dans l'océan Indien.

Dans le même temps, nous avons cherché à développer une pêcherie palangrière ciblant principalement l'espadon, mais aussi le thon. La Réunion nous a aidé dans cette voie. Aujourd'hui cette pêche est menacée du fait de la baisse des prises, imputable aux prédateurs marins, et en raison de la rigueur parfois exagérée de certains règlements sanitaires internationaux.

Sachant que l'espadon et le thon sont des espèces migratrices qui peuvent se retrouver dans les Zones Exclusives Economiques des différents états de la région, et au vu des difficultés rencontrées par les pêcheries palangrières tant à La Réunion qu'aux Seychelles, et probablement aussi à Maurice, il serait intéressant qu'il y ait une coopération plus importante entre nos Etats pour un développement harmonieux et durable de cette pêcherie.

Dans cette perspective, la COI pourrait jouer un rôle de tout premier plan, notamment au travers de son programme de surveillance, de contrôle et de suivi des grands pélagiques migrateurs.

Le nouveau programme de la COI sur la gestion durable des ressources côtières est en soi une excellente transition entre les questions liées au développement de la pêche et celles qui touchent à la préservation des environnements côtiers.

La pêche artisanale requiert une attention soutenue. Prenez le cas des Seychelles : la consommation annuelle de poisson et de produits de la mer, venant en grande partie des zones côtières, est estimée à 70 kg par habitant ce qui nous place au 5^{ème} rang mondial.

Cette pêche artisanale est donc un paramètre non négligeable de la sécurité alimentaire du pays. Elle nécessite une approche plus scientifique et l'harmonisation des politiques régionales, s'agissant de l'exploitation de certaines espèces, comme les requins, les langoustes ou encore les concombres de mer.

C'est dans ce même esprit que nous avons initié aux Seychelles un projet de recherche sur les zones d'agrégation de ponte de certaines espèces de poissons colonisant les récifs et qui sont très vulnérables aux risques de surexploitation.

Ce projet, comme le projet COI de gestion durable des ressources côtières, touche directement les populations locales.

Il en va de même des autres projets de la COI qui prennent en compte le fait que les zones côtières des petits états insulaires, où se regroupent souvent la population et la plupart des activités économiques, sont aussi les plus exposées aux risques environnementaux puisqu'elles abritent des écosystèmes fragiles, et sont particulièrement sensibles à l'érosion, aux désastres naturels, à une possible élévation du niveau de la mer, aux pluies de ruissellement, à l'augmentation de la population et à l'impact de l'urbanisation et du développement industriel et touristique.

La COI se donne aujourd'hui une nouvelle raison d'être en déclinant le développement durable et la solidarité sur un mode interactif.

- Le suivi de l'état de santé des récifs coralliens,
- la protection de la biodiversité marine et côtière,
- l'utilisation de nouveaux outils pédagogiques d'appui à la préservation et à la gestion de l'environnement,
- la protection phytosanitaire des végétaux,
- la surveillance des maladies animales,
- l'amélioration des systèmes de veille météorologique,
- la lutte contre les déversements d'hydrocarbures,
- la réduction des risques de collision des pétroliers et de pollution des zones côtières et maritimes,
- la prévention du VIH et le traitement des urgences,
- enfin, la protection des droits de l'enfant et la coopération en matière de sécurité civile :

sont autant de projets COI en cours ou sur le point d'être lancés ou instruits et qui illustrent cette volonté de donner au développement durable un visage qui soit justement celui de la solidarité.

La liste de ce qu'il est souhaitable d'entreprendre ne s'arrête pas là bien sûr. Je pense en particulier à la question des énergies renouvelables qui sera peut-être évoquée durant ce forum.

La solidarité commence toujours de façon spontanée et on ne peut pas l'enfermer dans un cycle d'actions pré-établies.

Etre solidaire, c'est aussi être capable de se soutenir et de se relayer dans les grands débats qui dépassent le cadre régional, lorsque les enjeux sont interdépendants.

Je souhaite que la COI, au sein de laquelle nous parlons d'une seule voix sur des dossiers qui façonnent notre devenir commun, s'impose davantage sur la scène internationale.

Finalement, c'est notre capacité à être perçus comme une entité distincte : humaine, géographique, économique et culturelle, qui donne à cette partie de l'océan Indien son statut de région à part entière.

Et c'est sur la base de cette reconnaissance que l'on peut définir des complémentarités avec nos partenaires.

Je vous remercie de votre attention et je vous invite à vous exprimer sur ce thème.

Merci de contenir vos interventions dans un temps de parole relativement court. Nous n'avons que 50 minutes pour ce forum, ce qui est très peu.



**TROISIEME SOMMET DE LA COI
ANTANANARIVO
22 JUILLET 2005**

**INTERVENTION
DE S.E. MONSIEUR JAMES ALIX MICHEL
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DES SEYCHELLES**

*Forum : « Assurer l'insertion de la COI
dans un contexte mondialisé en mutation »*

Excellences,
Mesdames, Messieurs,

La réflexion sur les orientations stratégiques de la COI fut un exercice long et difficile, mais nécessaire.

Nous étions d'accord pour donner un nouvel élan à notre organisation.

Nous savions que cela impliquait un repositionnement de la COI.

Nous ne voulions pas faire double emploi avec le COMESA dont nous reconnaissons à la fois l'efficacité et la percée dans le paysage des organisations régionales africaines.

La COI ne pouvait pas non plus commettre un *péché d'orgueil* en se dispersant dans des projets tous azimuts et en s'engageant trop avant dans un processus d'intégration oublieux de la réalité de nos situations respectives, et donc d'un certain nombre de freins structurels ou conjoncturels.

L'impact croissant de la mondialisation et la sensibilisation des esprits au caractère irréversible de certaines évolutions en cours ont eu pour effet d'amener notre organisation à tenir un langage qui est celui de la raison.

Il s'appuie sur une vision beaucoup plus réaliste de ce que nous représentons et du poids que nous pouvons peser dans certaines négociations commerciales internationales si nous apparaissions comme les promoteurs d'un projet de co-développement régional lié à nos spécificités et compatible avec les approches de nos partenaires.

Nos pays peuvent obtenir cette reconnaissance, et un traitement plus équitable en tant que « petites économies insulaires en développement », pour peu que la COI s'impose davantage et de manière encore plus proactive dans la défense de nos spécificités.

Il importe aussi que notre organisation se démarque en portant des projets auxquels nous pouvons donner une forte valeur ajoutée, du fait de nos ressources communes et du degré de maîtrise que nous avons atteints dans leur gestion.

Cela est vrai surtout dans les domaines de la pêche, de l'environnement et du tourisme.

Aux Seychelles, pour ne prendre que l'exemple du tourisme, ce secteur d'activité emploie 20% de la main d'œuvre, représente 20% du PIB et contribue à hauteur de 60% à nos rentrées de devises.

Nous parlons de « tourisme durable » - dans l'esprit même du « développement durable » - car la fragilité croissante de nos écosystèmes, en raison notamment du réchauffement climatique, appelle un tourisme de plus en plus responsable.

L'écotourisme voit aujourd'hui sa part de marché augmenter plus vite que celle des autres segments de l'industrie touristique et il est aussi d'un meilleur rapport financier.

Nous pensons que ce type de produit, tel qu'il se décline dans nos îles, est le mieux à même d'ajouter à l'image de cette partie du monde et peut être est-ce là une des pistes de coopération régionale à laquelle le secteur privé apporterait plus volontiers son concours.

Je soumets ce point à votre réflexion.

Merci

**TROISIEME SOMMET DE LA COI
ANTANANARIVO
22 JUILLET 2005**

**INTERVENTION
DE S.E. MONSIEUR JAMES ALIX MICHEL
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DES SEYCHELLES**

*Forum : « Affirmer notre identité commune dans l'océan Indien
et dans un contexte régional élargi »*

Excellences,
Mesdames, Messieurs,

A une époque où il est courant de vouloir affirmer sa différence, où le concept de « diversité culturelle » est nuancé par celui « d'exception culturelle », nous ressentons, nous, Etats membres de la COI, la nécessité d'affirmer notre identité commune et de projeter en dehors de la région une image qui, à cet égard, soit forte et homogène.

Nous le savons bien : il faut très longtemps pour bâtir une identité commune.

C'est un phénomène sans fin avec des accélérations lorsque des moments difficiles sont traversés ensemble dans une relation de proximité et de solidarité.

L'insularité crée naturellement une impression d'éloignement qui ne favorise pas le sentiment d'appartenance à un même ensemble.

De ce point de vue, le rôle de la COI est de rapprocher les hommes.

La COI ne peut pas faire de miracle.

Mais la COI peut donner de véritables « coups de pouce » à l'affirmation de cette identité commune.

C'est une question - une fois de plus - de volonté politique et ce Sommet est l'occasion pour nous de présenter un front uni, sur la base des orientations stratégiques que nous avons arrêtées au début de l'année.

C'est aussi une question de moyens et d'énergie focalisée sur l'utilisation optimale de ces moyens.

- Quand il s'agit de mettre efficacement en réseau les acteurs et les opérateurs qui sont au coeur des échanges, tant universitaires que culturels.

- Quand il s'agit de faire participer ceux qui, dans ces domaines, sont détenteurs de connaissance et de savoir-faire, de talent et de métier.
- Quand il s'agit, enfin, de susciter l'adhésion des populations en les amenant à s'approprier cette identité régionale.

On ne rapproche bien que quand on communique bien, en temps réel, face à face ou en utilisant au mieux l'outil informatique.

C'est l'un des grands besoins de la COI et je crois que cela passe, au sein même du Secrétariat Général, par une professionnalisation et une spécialisation de ces responsabilités qui concourent à la promotion d'une identité régionale commune.

Nous souhaitons pour notre part que le nouveau fonctionnement opérationnel de la COI tienne compte de cette exigence.

Je vous remercie de votre attention.

•